

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
22 septembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD.

Excusés : Jean-Marc CARTE, Annie WEGRZYN, Patricia RAYNAUD.

Pouvoirs : Jean-Marc CARTE à Franck VALETTE ; Annie WEGRZYN à Eléna BARANSKI ; Patricia RAYNAUD à Pascal RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Stéphane HERAULT

Personnel communal : mise à jour du tableau des emplois **N°29/2022**

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 février 2021 par délibération n°01/2021 ;

Suite au recrutement d'un agent en détachement de la fonction publique hospitalière, un poste de rédacteur doit être créé afin d'assurer la continuité des missions du secrétariat de mairie.

Il convient par ailleurs de supprimer le poste d'adjoint administratif qui n'a plus lieu d'être et Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif dans les emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de définir comme suit le tableau des emplois ;
- qu'en fonction des nécessités de service, des heures complémentaires pourront être payées au personnel à temps non complet au prorata du nombre d'heures réellement effectuées dans la limite d'un temps complet.

Tableau des emplois au 29/08/2022 :

Emplois permanents :

Cadres d'emplois	Grades du cadre	Catégories	Nombre d'emplois	Nombre d'heures hebdomadaires
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1	⇒ 1 agent à 35 h 00
Adjoints administratifs	Adjoint administratif	C	1	

territoriaux	principal de 2 ^{ème} classe			⇒ 1 agent à 35 h 00
FILIERE TECHNIQUE				
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	⇒ 1 agent à 35 h 00
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	1	⇒ 1 agent à 35 h 00
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	⇒ 2 agents à 35 h 00
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	⇒ 1 agents à 35 h 00
				⇒ 1 agent à 30 h 00
	Adjoint technique	C	2	⇒ 2 agents à 35 h 00
Total			10	

Emplois non permanents :

- 2 postes d'Adjoint technique et 1 poste d'adjoint administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activités – Article 3 – 1er alinéa – (Loi du 26/01/1984). Les conditions de rémunération sont celles de l'échelle III – 1er échelon.

ONT VOTE POUR : 14
 ONT VOTE CONTRE : /
 SE SONT ABSTENUS : /
 ACTE EXECUTOIRE
 Reçu par le représentant de l'Etat le 30 septembre 2022
 et publié le 30 septembre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 29 septembre 2022

Le Maire,


Jean-Marc DUMONT